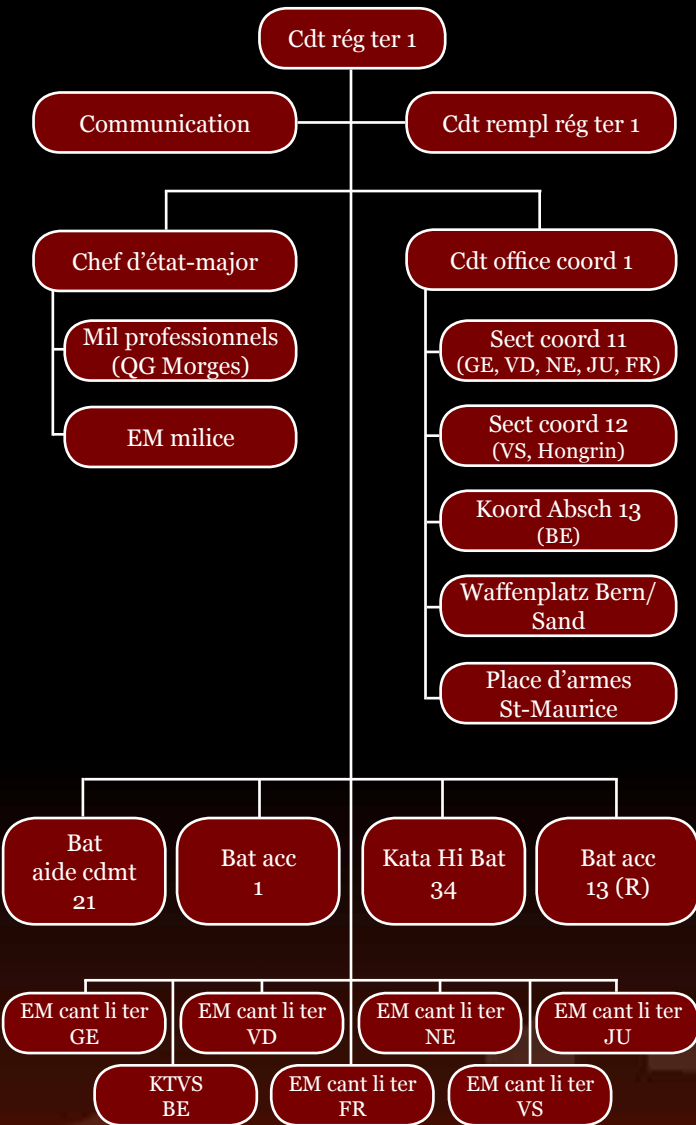


Organigramme



Nous localiser à Morges



Commandement Région territoriale 1
 Case postale 208
 1110 Morges 1
 Tél. : 021 804 62 20
 Fax : 021 804 62 29
 Mail : cdmtregter1-info@vtg-admin.ch

Office de coordination 1
 Case postale 208
 1110 Morges 1
 Tél.: 021 804 62 40
 Fax : 021 804 62 44

www.regter1.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
 Confédération suisse
 Confederazione Svizzera
 Confederaziun svizra

Schweizer Armee
 Armée suisse
 Esercito svizzero
 Swiss Armed Forces



Notre mission : servir votre région



www.regter1.ch



Div Roland Favre
commandant de la région territoriale 1

La région territoriale 1 fait partie intégrante des Forces terrestres. Elle est l'interlocutrice privilégiée de l'armée vis-à-vis des autorités politiques et des différents partenaires de la sécurité dans son secteur de responsabilité, c'est-à-dire sur l'ensemble de la Suisse romande et du canton de Berne.

La région territoriale 1 dispose de quatre bataillons directement subordonnés. Elle remplit ses missions à l'aide de ses propres formations ou, en fonction de la mission, de troupes qui lui sont attribuées pour l'engagement.

Missions

Communication

Subsidiarité
Entraînement



Aide en cas de
catastrophe

Partenariat

Ancrage régional

Selon le principe de la subsidiarité, la région territoriale 1 conduit les engagements d'appui au profit des autorités civiles, dans le domaine de la sécurité ou en cas de catastrophe.

Elle entretient des relations étroites avec les autorités politiques cantonales, les partenaires de la protection de la population, les gardes-frontière, les hautes écoles et la France.

Enfin, la région territoriale 1 gère différentes infrastructures telles que places d'armes, places de tir, infrastructures de combat et de commandement.

EM cant li ter

La région territoriale 1 assure l'ancrage régional de l'armée dans les cantons. Elle garantit la transmission des informations en temps voulu ainsi que la coordination indispensable pendant les engagements.

Par le biais des états-majors cantonaux de liaison territoriaux qui lui sont subordonnés, la région territoriale 1 entretient un lien direct avec les sept cantons constituant son secteur de responsabilité.



Office de coordination 1

Par l'intermédiaire de l'office de coordination 1, la région territoriale 1 met à disposition l'infrastructure d'instruction et crée les conditions favorables aux troupes faisant service sur son territoire. Elle assure la qualité des contacts entre les différents partenaires, coordonne les activités entre la troupe, les communes et les tiers concernés.

Là où il faut,
quand il faut,
avec ce qu'il faut !



Bat aide cdmt 21

Le bataillon d'aide au commandement 21 assure notamment les transmissions et le renseignement lors des engagements de la région territoriale 1 et de ses troupes subordonnées.

Bat acc 1

Le bataillon d'aide en cas de catastrophe 1 est engagé dans des conditions de catastrophes naturelles ou humaines.

Kata Hi Bat 34

Le bataillon d'aide en cas de catastrophe 34 est engagé dans des conditions de catastrophes naturelles ou humaines.

Bat acc 13 (réserve)

Le bataillon d'aide en cas de catastrophe 13 est un bataillon de réserve, engagé en cas de besoins.